

Attributions du Service Juridique

Attributions du Service Juridique

Législation et identité coopérative :

- - Etudier et proposer toutes réformes législatives ou réglementaires et toutes mesures à caractère particulier relative au développement des coopératives.
- - Prêter assistance et conseil juridiques aux coopératives et à leurs unions.
- - Aider à l'élaboration des statuts, et conventions.
- - S'assurer de la vocation coopérative des projets cooperatifs enregistrés auprès des registres locaux des coopératives.
- -S'assurer de la conformité des dossiers envoyés par registres locaux des coopératives au registre central des coopératives